



**Finances - Economie - Emploi - Formation
et Chambres Consulaires**

OBJET : Cession de parcelles à la société PITCH PROMOTION – Parc d'activités des Estuaires à Derval

EXPOSE

Par courrier en date du 26 avril 2021, la société PITCH PROMOTION, représentée par son Directeur Général, M. Luc PAPILLON, a souhaité se porter acquéreur, d'un ensemble foncier de 9,5 hectares situé sur le Parc d'Activités des Estuaires, espace du Mortier, à Derval.

PITCH PROMOTION est une société de promotion immobilière intervenant depuis plus de 25 ans sur tout le territoire national. Forte de son expérience dans l'aménagement des territoires et en concertation avec les collectivités, PITCH PROMOTION affirme ses compétences au travers du développement de projets complexes et structurants destinés à l'industrie et à la logistique avec des clients comme Airbus, Lidl, La Poste ou encore le Groupe Casino.

Le projet consisterait alors à réaliser un ensemble immobilier logistique de référence nationale d'une surface de plancher de 38 000 m². Cet immeuble vertueux, s'inscrirait dans une démarche de certification environnementale ayant notamment recours à des solutions de production d'énergie bas carbone.

En phase d'exploitation, l'activité développée par cette plateforme permettrait de créer jusqu'à 250 emplois à temps plein sur des qualifications et profils variés.

L'investissement global est évalué à plus de 30 millions d'euros.

Les parcelles XW n°152 et XW n°153 d'une superficie globale d'environ 95 000 m² seraient exploitées à cette fin et permettraient d'accueillir cette unité.

Le service des Domaines a estimé la valeur vénale à 20 € H.T. le m², par courrier en date du 19 janvier dernier.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il vous est proposé de procéder à la cession de ces deux parcelles d'une superficie d'environ 95 000 m² au prix de 20 € H.T. le m².

La signature de l'acte ou du compromis de vente devra être réalisée dans les 6 mois suivant la décision du conseil communautaire. Passé ce délai, la délibération sera considérée comme caduque.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances - Economie - Emploi - Formation et Chambres Consulaires » réunie le 16 juin dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- d'approuver la cession au profit de la société PITCH PROMOTION, ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, des parcelles XW n°152 et XW n°153 d'une superficie globale d'environ 95 000 m² sur la commune de Derval (frais d'acte et taxes à la charge de l'acquéreur) ;
- de valider le prix de cession de ladite parcelle à 20 € H.T. le m²,
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération (acte à intervenir...).

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 24 juin 2021

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20210629-610-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 29-06-2021

Publication le : 29-06-2021 Conseil Communautaire du



Le Président,

Alain HUNAUT